

<https://www.snetap-fsu.fr/Ce-dont-CAP-EVAL-est-le-nom.html>



Ce dont CAP EVAL est le nom

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : mardi 16 octobre 2018

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Cap' Eval est un dispositif de formation en ligne (et uniquement) qui vise selon la [DGER](#), « à former tous les acteurs du ministère de l'agriculture qui interviennent dans le processus d'évaluation afin qu'ils soient en capacité d'appliquer les modalités d'évaluation telles que définies et conçues dans les référentiels de diplômes. Cette formation sera proposée pendant trois ans, 2018, 2019, 2020. Le renouvellement de ce dispositif sur trois années successives permet aux directeurs d'établissements de penser les inscriptions sur trois ans et d'intégrer ainsi un maximum d'acteurs. Il n'y a pas de limite du nombre d'inscriptions par an. Cette formation en ligne dure six semaines, de début novembre à mi-décembre. Chaque semaine un nouveau module de formation est accessible. La durée de formation hebdomadaire est de deux heures en moyenne. »

La formation est un droit... et non un devoir

Dès cette rentrée, certain.es directeur.rices d'établissement "zélé.es" ont essayé de rendre obligatoire cette formation... ou de faire croire aux collègues qu'elle l'était. De nombreux collègues nous ont fait remonté ces pressions (plus ou moins déguisées).

Le Snetap-FSU rappelle que tout dispositif de formation continue des personnels est un droit pour les salarié.es mais ne peut en aucun cas être une obligation.

Nous sommes d'ailleurs intervenu ces derniers mois, auprès du SRH et de la [DGER](#), pour rappeler cette règle sans avoir été démenti. Lors d'une rencontre bilatérale en septembre 2018, la Sous Direction [POFE](#) de la DGER l'a d'ailleurs de nouveau confirmé.

Le temps de la formation

Formation à distance, sans aucun présentiel, Cap' Eval se veut moderne, "mooquien" et adaptée aux demandes des agents, précurseur de la formation continue de demain... oui la formation dans une logique libérale (sans règle, sans respect du statut, sur le temps personnel, sans aménagement du temps de travail).

Et c'est bien là le problème. Après une formation à la sécurité destiné aux personnels de vie scolaire l'an passé, Cap' Eval est une nouvelle formation entièrement en ligne qui se met en place sans qu'aucun cadre réglementaire ne soit arrêté. En clair, les agents prennent sur leur temps personnel (rien ne dit que les Directeur.rices permettront aux agents d'aménager leur temps de travail pour réaliser les douze heures) pour se former (a minima selon la brochure de présentation). Ces deux formations, sont les premiers coins dans le droit à la formation SUR le temps de travail.

Cap' Eval est donc bien un des nombreux exemples de dérégulation, d'augmentation de la charge de travail, de non respect des statuts qui jalonne les politiques de la DGER ces dernières années.

Pour toutes ces raisons, à l'occasion du dernier [CTEA](#), le Snetap-FSU a exigé de la DGER un rappel à la règle auprès des chef.fes d'établissements et un travail de fond sur les nouveaux outils de formation des personnels. Pour cela il demandera que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour du prochain [CTM](#) Formco.

A ce stade, le Snetap-FSU appelle les personnels à la plus grande vigilance quant à ce type de formation (sans juger a priori du fond). Il a informé la DGER que si le droit des personnels n'était pas respecté, il envisagerait un appel au boycott de ces formations uniquement en ligne.

Sources :

Le Snetap-FSU rencontre la DGER / POFE sur les chantiers pédagogiques

<https://www.snetap-fsu.fr/Le-Snetap-FSU-rencontre-la-DGER-POFE-sur-les-chantiers-pedagogiques.html>

La note de service : DGER/MAPAT/2018-623 <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2018-623>

Cap'Eval, Une formation pour maîtriser les fondamentaux de l'évaluation certificative

<http://www.chlorofil.fr/emplois-concours-formation-et-carriere/formation-continue-des-personnels/capeval.html#Cap>